

**TRINÔME**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 6 rue Armand Bloch, 25200 MONTBELIARD**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU 26 OCTOBRE 2024**

La société DIESE INVEST, 24 Rue de la Mèlène, 25 230 SELONCOURT,  
représentée par son Président, Monsieur Brice JACQUEMIN,

La société JJ INVEST, 30 Rue d'Arcey, 25 260 MONTENOIS,  
représentée par son Président, Monsieur Jonathan JOUVE,

La société MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT, 4 rue du tilleul, 90 150 FONTAINE,  
représentée par son Président, Monsieur Matthieu COLLIN,

Désignées en qualité d'associées de la société TRINÔME, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 26/10/2024 à MONTBELIARD,

Nomment, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée :

**Monsieur Matthieu COLLIN**

Demeurant 4 rue du Tilleul  
90150 FONTAINE  
Né le 07/01/1981 à MONTBELIARD,

Conformément aux statuts, il aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Matthieu COLLIN ainsi nommé accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

Nomment, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

**Monsieur Brice JACQUEMIN,**

Demeurant 24 rue de la Mèlène,  
25230 SELONCOURT,  
Né le 31/05/1982 à MONTBELIARD

**Monsieur Jonathan JOUVE**

Demeurant 30 rue d'Arcey,  
25260 MONTENOIS,  
Né le 21/07/1984 à Belfort,

Conformément aux dispositions des statuts, les Directeurs Généraux disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leurs nominations et l'exercice de leurs fonctions.

Ils pourront percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

**SARL MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT "M.C.I.",**  
Représentée par son gérant, Matthieu COLLIN,

Et

**Matthieu COLLIN**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

**SASU DIESE INVEST**  
Représentée par son Président, Monsieur Brice JACQUEMIN,

Et

**Monsieur Brice JACQUEMIN,**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

**SASU JJ INVEST,**  
Représentée par son Président, Monsieur Jonathan JOUVE,

Et

**Monsieur Jonathan JOUVE,**  
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »